

Ethique : le bal des « faux-culs »

Dur, dur de s'autoflageller. Comment les députés n'ont jamais cessé de multiplier combats retardateurs et manœuvres de diversion pour contourner, atténuer ou repousser l'idée de s'infliger un code de bonne conduite.

Par **Pierre Havaux**

Kubla, De Decker, Mathot, Moreau : ça tangué pas mal de droite à gauche. Le fond de l'air redevient subitement frais sur le terrain politico-financier. D'où l'inévitable regain d'intérêt pour l'éthique en politique. Et l'occasion de se réinterroger sur certains mélanges des genres. Député le jour, avocat le soir : est-ce franchement raisonnable ? Rouler pour une boîte privée quand on est sorti de charge ministérielle, est-ce vraiment honorable ? Règles d'incompatibilité, conflits d'intérêts : on en reparle.

Action, récupération. C'est reparti pour un tour de piste. Paul Magnette, socialiste et ministre-président wallon, imagine déjà un « décret Kubla » qui ferait à jamais tache sur la carte de visite du MR.

On se calme. Charles Michel (MR), Premier ministre, s'en est brièvement mêlé. « Cela ne nous pose pas de difficultés que le Parlement progresse vers plus de transparence et de capacité à faire la démonstration que les responsables politiques respectent le devoir d'exemplarité qui s'impose à chacun d'entre nous. » Soulagement : le gouvernement fédéral ne s'opposera donc pas à la volonté du Parlement d'organiser sa déontologie. Cela tombe bien : l'assemblée y travaille. D'arrache-pied.

Absence chronique de candidats

Pour preuve : le jour même où Charles Michel s'exprimait ainsi devant les députés fédéraux, le *Moniteur belge* du 5 mars publie un appel aux candidats à siéger au sein de la future Commission fédérale de déontologie. Le cinquième appel du genre lancé depuis l'été dernier. 23 juillet, 17 octobre, 28 novembre, 21 janvier : la Chambre a fait systématiquement chou blanc. Elle cherche, de plus en plus désespérément, d'« anciens mandataires publics », ex-chefs de cabinets ou ex-administrateurs

publics, que tenterait le contrôle de l'éthique en politique.

Cette absence chronique de candidats reste officiellement un mystère. « D'autres commissions parlementaires éprouvent aussi les pires difficultés à trouver des experts », tempère un député. « Et puis, qui lit encore le *Moniteur belge* ? » Manifestement pas les QG des partis. Impuissants à activer leurs réseaux et à susciter des vocations. A moins qu'ils ne se donnent le mot pour pratiquer une sournoise politique de la chaise vide.

Vilaines pensées. Qui traversent l'esprit soupçonneux des Ecolos, ces éternels croisés d'une politique propre et vertueuse. « C'est stupéfiant. Cette Commission de déontologie embête beaucoup de monde. Sa création a d'ailleurs été un combat d'enfer », relève Muriel Gerkens, la députée fédérale Ecolo qui a porté ce dossier au Parlement. Moche. Sans Commission de déontologie en ordre de marche, pas d'outil disponible pour faire respecter le Code qui lui est associé. Et voilà le bel élan cassé.

En bord de Meuse, on se hâte tout aussi lentement. Le parlement wallon attendra encore un peu sa Commission de déontologie et d'éthique, à laquelle s'associent la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof. Là, ce sont des contrariétés juridiques qui viennent d'être détectées, plus d'un an après l'acte de baptême. Cela coïncerait du côté

du statut des députés wallons, et de la portée exacte de l'accord de coopération. Le CDH André Antoine, président du parlement wallon, a aussitôt alerté le PS Paul Magnette, ministre-président du gouvernement régional. Lequel suggère de confier ces vices de construction à l'examen d'une future Commission parlementaire spéciale de renouveau démocratique. Laquelle reste à installer. D'ici cette charmante perspective d'« en-commissionnement, prière de ne rien tenter. Prudence, petits pas.

Le député régional Ecolo Stéphane Hazée joue au petit futé : « Après plus d'un an, on découvre subitement telle ou telle difficulté juridique, et au bout du compte, la conclusion est que le dossier est mis au frigo. Nous en revenons à un vrai risque d'embourbement. » Désagréable impression.

De report en report

Se peut-il que le monde politique joue à ce point la montre ? Qu'il mène un énième combat retardateur ? Patience. La longue marche vers la déontologie parlementaire a toujours emprunté un train de sénateur. Dix-sept ans après le premier Code de déontologie adopté par le parlement flamand, quinze ans après l'ouverture du même chantier au niveau fédéral, le monde politique n'en est plus à un report près.

Juillet 2000, lancement d'une grand-messe du renouveau politique, coprésidée par un certain Armand De Decker (MR), président du Sénat, et le député Dirk Van der Maelen (SP.A). Maître mot : rétablir la confiance avec le citoyen. Toutes tendances confondues, les partis clament leur soif d'éthique en politique. Et leur ferme volonté d'œuvrer à la déontologie du mandataire politique. Au-delà des paroles, des promesses d'actes : création d'une commission de déontologie, adoption d'un code de bonne conduite, lutte contre les conflits et la confusion d'intérêts. Un an et demi de cogitations, mais à l'arrivée, il n'est plus question de code ni de commission.

C'est sans compter sur ces poils à gratter d'Ecolo qui reviennent sans cesse à la charge. Agacement, irritation devant leur discours moralisateur. 2008 : les verts veulent faire avaler aux députés l'introduction d'une déclaration sur l'honneur de régularité fiscale. Recalé. 2010 : ils se piquent de relancer la commission et le code de déontologie. Le comité d'accueil est glacial, la proposition jugée indécente : plus d'un élu prend la mouche. Marre d'être stigmatisés, de passer pour « des tous pourris » qu'il faudrait surveiller comme des malfaitteurs. Affaire remballée.

Les Ecolos n'ont pas dit leur dernier mot. La sixième réforme de l'Etat, cheval de bataille de Di Rupo I^{er} (socialistes-libéraux-chrétiens-démocrates), a impérativement besoin de l'appoint des verts. L'accord institutionnel s'enrichit d'un volet consacré au renouveau politique. Code et commission fédérale de déontologie reviennent de loin. Mais dans une version soft.

Au final, pas de sanctions à la clé en cas d'écart de conduite d'un élu. Rien que des avis individuels confidentiels ou des recommandations à caractère

général. Et un pari sur la force morale que représenterait tout rappel au respect de la norme.

La bonne blague ? Décembre 2013, ultime séance plénière de la Chambre avant la trêve de fin d'année. Olivier Maingain n'est pas encore d'humeur à la fête. Cet accès de probité politique soumis au vote des députés a le don d'exaspérer le président des FDF. Qui lâche tout haut ce que d'autres pensent tout bas : code « mesquin », « charabia de contradictions », « travail bâclé pour se donner bonne conscience. Car de nos jours, il faut avoir en toute chose le culte de l'exemplarité du faux-cul ! »

L'essentiel est ailleurs, fulmine l'élue. Et notamment dans ce geste qu'il veut alors joindre à la parole : infliger une retenue de 25 % brut sur l'indemnité parlementaire du député qui omettrait de rentrer sa déclaration de mandats. Proposition rejetée par ses pairs. Ce jour-là, la Chambre décide de s'en tenir au service minimum. Et les élus wallons de la majorité olivier (PS-Ecolo-CDH) décideront à leur tour de s'aligner sur cette approche ●●●

●●● minimaliste. Les apparences sont sauvées.

Olivier Maingain persiste et signe : « On peut ainsi brandir un code de déontologie devant l'opinion publique, en sachant que cela n'aura aucun effet. L'éthique est une affaire personnelle, elle n'a que faire de faux-semblants qui évitent de s'attaquer aux vrais dérapages. »

Les lignes pourraient bouger

Comment atterrir sans jamais donner l'impression d'enterrer. Entre les murs d'une commission parlementaire, loin de la visibilité médiatique, les élus livrent un peu plus le fond de leur pensée. Ils accumulent les raisons de ne jamais trop s'emballer, lorsqu'il est question de mieux cadrer la déontologie. Trop compliqué à légiférer, juridiquement hasardeux, trop inquisitorial, infantilisant, tracassier, inutilement mesquin et vexatoire.

« Il est utile de parler de déontologie, mais ça ne doit pas passer par un code qui déresponsabilise les parlementaires », objecte Christian Brotcorne, CDH, en 2010. « Le titulaire d'une profession libérale est jugé par ses pairs, tandis que le parlementaire sera toujours jugé en fin de compte par les électeurs. On peut dire, concernant le parlemen-

taire, que le "conseil de l'ordre", c'est le peuple ! » s'enflamme le MR Daniel Bacquelaine à la même époque. Paul Furlan (PS), ministre wallon des Pouvoirs locaux, aimait rappeler que « ne pas aller à l'église au début du siècle précédent était une faute d'éthique. Cela ne l'est plus aujourd'hui. L'éthique, par définition, varie dans le temps. »

Mauvaise foi, mauvaise volonté ? « Non, les élus sont bien assez cadrés dans ce pays. Fiscalement, par la presse, par la justice. Mais quoi qu'on fasse, on gagnera toujours trop d'argent, on aura toujours trop de privilèges. A force, on finira par provoquer une fuite de cerveaux en politique », se désole ce député libéral.

Pourtant, avec un peu de bonne volonté, les lignes pourraient bouger. Octobre 2007, Ann-Lawrence Durvieux, professeure en droit à l'Université de Liège, rassure les députés wallons. La tâche n'a rien d'insurmontable : « Il faut dépasser les slogans et les proverbes et se doter d'une véritable volonté de légiférer en la matière. Il y aura là un travail à réaliser qui permettrait de dissiper les suspicions pesant sur le monde politique en matière d'éthique. » Message reçu. Timidement. ● P. Hx

« Quoi qu'on fasse, on gagnera toujours trop d'argent, on aura toujours trop de privilèges. On finira par provoquer une fuite de cerveaux en politique »

LES SÉNATEURS MR EN RÉSISTANCE

Eté 2002. Il est temps de conclure. Déontologie du mandat politique : les groupes politiques au Parlement sont priés de prendre position. De trancher par oui ou par non, par voie de questionnaire. Les libéraux francophones se distinguent. Singulièrement les sénateurs MR, qui font nettement bande à part. Ce code de déontologie, bonne idée ? Affirmatif, répondent en chœur tous les groupes politiques, députés MR compris. Faut voir, « ça dépend de ce qu'il y a dans ce code », objecte le seul groupe MR au Sénat.

Faut-il pour autant rendre ce code contraignant ? Oui, huit fois oui, répondent toutes les fractions parlementaires. Seules voix discordantes : les sénateurs MR, qui n'en veulent pas. Et qui font encore de la résistance sur l'idée d'une commission de déontologie.

Parmi les sénateurs MR à la manœuvre, Armand De Decker, à l'époque président du Sénat et coprésident des travaux sur le renouveau politique. Quinze ans plus tard, il ne se souvient plus des raisons d'une telle frilosité. A l'époque, il était intervenu dans le débat « pour dire son appréhension de voir corseter de plus en plus les moyens d'action des hommes politiques ». Et « pour trouver étonnant que l'on veuille imposer un code de déontologie aux parlementaires, aux ministres, aux collaborateurs de groupe et aux fonctionnaires, mais pas aux groupes de pression. Alors qu'il ne se passe pas un seul jour sans que ceux-ci ne tentent de s'immiscer dans le processus décisionnel de toutes sortes de dossiers et puissent faire jouer leur influence sans restriction aucune ». ● P. Hx